

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 100/2018
Date: 31 janvier 2018
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 12-2018-27
Classification: Non classifié

Crédit supplémentaire pour 2017 concernant les autorités judiciaires et le Ministère public (JUS). Groupe de produits « Ministère public (n° 24286) » – Transmission de l'affaire au Grand Conseil

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance de la proposition d'arrêté et du rapport de la Direction de la magistrature au sujet du crédit supplémentaire pour 2017 qui est de la compétence du Grand Conseil.
2. Le Conseil-exécutif fait suivre l'affaire au Grand Conseil afin qu'il l'inscrive à l'ordre du jour et en débâte durant la session de mars 2018. Il ne présente aucune proposition divergente.
3. L'affaire doit être inscrite à l'ordre du jour du programme de la session de mars 2018.
4. L'affaire sera directement présentée par un membre de la Direction de la magistrature à la commission consultative et au Grand Conseil.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Au Grand Conseil et à la Direction de la magistrature